



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6317^e séance

Mercredi 19 mai 2010, à 11 h 40

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Salam	(Liban)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M ^{me} Viotti
	Chine	M. Du Xiacong
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Anderson
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Araud
	Gabon	M. MOUNGARA MOUSSOTSI
	Japon	M. Okuda
	Mexique	M. Heller
	Nigéria	M. Onemola
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M. Parham
	Turquie	M. Çorman

Ordre du jour

Mission du Conseil de sécurité

Exposé de la mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo (13-16 mai 2010)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

10-36803 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 11 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mission du Conseil de sécurité

Exposé de la mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo (13-16 mai 2010)

Le Président (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Gérard Araud, Représentant permanent de la France, qui a dirigé la mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo.

Je souhaite un bon retour aux membres du Conseil et du Secrétariat qui ont participé à la mission en République démocratique du Congo.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Gérard Araud en sa qualité de chef de la mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo.

M. Araud (France) : Je rends naturellement hommage aux membres du Conseil qui ont fait leur devoir en effectuant cette mission à mes côtés. Je remercie le Secrétariat, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Alan Doss, et la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) en général pour l'organisation de cette mission en République démocratique du Congo. Je crois que tous les participants seront d'accord avec moi pour dire que c'était une mission intense, mais qu'elle a été très utile pour nous tous.

Je rappelle que l'objectif de la mission en République démocratique du Congo était justifié par le fait que nous devons prendre à brève échéance des décisions importantes en ce qui concerne l'avenir de la MONUC. Dans ce contexte, nous souhaitons donc discuter avec les autorités congolaises, au premier rang desquelles le Président Kabila, qui nous a fait l'honneur de nous recevoir en audience, mais aussi le Gouvernement, le Parlement congolais ainsi que la société civile locale, pour définir ensemble les moyens

d'atteindre au mieux notre objectif commun, qui est naturellement celui du rétablissement de la souveraineté de l'État congolais sur l'ensemble de son territoire, c'est-à-dire de reconstruire un pays stable et en paix. Ceci, nous ne pouvons le faire que dans le cadre d'un partenariat durable et confiant avec les autorités de la République démocratique du Congo. Notre objectif n'était pas de négocier mais d'écouter les positions des autorités congolaises ainsi que des différents interlocuteurs que nous avons pu rencontrer.

De l'ensemble de ces entretiens, je pense que nous pouvons retenir les enseignements suivants. Tout d'abord, la situation en République démocratique du Congo a évolué depuis 10 ans, des progrès ont été accomplis, mais en même temps, la situation reste fragile. La situation humanitaire et des droits de l'homme demeure en particulier préoccupante. Par conséquent, toute évolution de la présence des Nations Unies devrait se faire en douceur, sur la base de la situation sur le terrain, et elle doit éviter de conduire à une nouvelle instabilité. J'insiste sur ce point. Nous ne devons pas être conduits par des calendriers artificiels. Nous ne devons tenir compte que de la réalité de la situation sur le terrain.

Deuxième point, la réforme du secteur de la sécurité est évidemment un enjeu central en République démocratique du Congo comme dans beaucoup de pays en situation de post-conflit. L'absence d'armée républicaine efficace est, selon le Président Kabila lui-même, le plus grand échec de la communauté internationale et de son propre gouvernement. Les autorités congolaises ont confirmé leur souhait de professionnaliser leur armée par la voie de la coopération bilatérale. Elles sollicitent néanmoins l'appui de la MONUC pour la formation de la police et le renforcement des capacités du système judiciaire. Enfin, et c'est un point important, sur les élections, un soutien logistique de la MONUC est attendu pour les différents scrutins qui sont prévus dans les prochains mois.

Naturellement, mes collègues et moi-même pourrions développer ces points dans la mesure où, d'une part, ils ont fait l'objet de discussions approfondies avec tous nos interlocuteurs et, d'autre part, ils soulèvent les uns et les autres de multiples questions de très grande importance, notamment la question du soutien logistique pour les élections. Les membres se souviennent sans doute de l'ampleur et du coût du soutien que nous avons apporté aux élections de 2006. Par conséquent, la question du soutien aux

prochaines élections, évidemment, aurait des conséquences très importantes pour notre Organisation, et nous devons y revenir plus en détail.

Quelles sont les conséquences pour la MONUC? Je pense que, tout d'abord, les membres du Conseil de sécurité ont exprimé leur souhait de travailler avec les autorités congolaises pour consolider la paix et la sécurité du pays afin d'assurer la protection des civils et de permettre la reconfiguration de la MONUC. Je crois que le message que nous avons transmis aux autorités congolaises est clair : la MONUC ne restera pas indéfiniment au Congo. Nous devons viser à une transition menant au rétablissement de la souveraineté congolaise sur l'ensemble du territoire, mais nous devons préparer cette transition en coopération avec les autorités congolaises, par le dialogue, par une analyse commune de la situation, avant d'en tirer les conséquences nécessaires.

Deuxièmement, nous sommes prêts à soutenir les efforts des autorités congolaises dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité et de la mise en œuvre de la politique de tolérance zéro à l'égard de l'impunité.

Enfin, nous avons débattu de la nécessité de poursuivre notre discussion et dans ce contexte, nous sommes convaincus que les décisions des Nations Unies profiteront d'une analyse régulière de la situation sur le terrain.

En prenant en compte le résultat de ces échanges, la France prépare un projet de résolution, qui sera prochainement discuté, afin de renouveler le mandat de la MONUC avant la fin du mois.

Pour conclure, à titre personnel, je dirais que nous avons rencontré des autorités congolaises particulièrement ouvertes, prêtes au dialogue avec le Conseil de sécurité. De manière légitime, les autorités congolaises envisagent le départ de la MONUC, mais elles n'ont à aucun moment présenté d'ultimatum ou présenté des exigences. Elles ont en revanche présenté un horizon. Je pense que nous pouvons considérer que les bases d'un dialogue entre le Conseil de sécurité et la République démocratique du Congo ont été posées, et notre projet de résolution essaiera de refléter la qualité de ces échanges.

Le Président (*parle en arabe*): Je remercie l'Ambassadeur Araud de son exposé. Au nom du Conseil, je tiens à remercier tous les membres du Conseil et du Secrétariat qui ont participé à la mission en République démocratique du Congo, qui a été conduite de manière compétente par l'Ambassadeur Araud.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 50.